



Entretien obligatoire pour les enseignants non titulaires d'une certification

POSTE FLECHE « LANGUES VIVANTES » ITALIEN

<p>POSTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poste ouvert à tous les enseignants du 1^{er} degré. - Nommé par le DASEN et placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de circonscription. - Il intervient dans 2 ou 3 classes de l'école.
<p>MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enseigner l'italien dans sa classe et sous forme d'échanges de service ou de décroisement dans plusieurs classes de l'école. - Coordonner la réflexion sur les conditions d'enseignement de l'italien dans l'école (programmations, outils de suivi, évaluations...). - Impulser et participer à des projets culturels dans l'école. - Favoriser l'ouverture vers l'Italie (correspondance internationale, partenariat, échange scolaire,...).
<p>COMPETENCES DEMANDEES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne maîtrise de l'italien - Posséder des compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques en italien. - Avoir de bonnes connaissances de la culture italienne. - Etre capable de travailler en concertation avec les enseignants des classes concernées. - Maîtriser quelques outils TICE (Internet, visioconférence, TBI...)
<p>EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités de l'enseignant font l'objet d'un bilan lors des inspections par l'IEN.